



Association « La Voix de la route 704 »

Communiqué de presse

Travaux d'aménagement de la RD 704 au sud du Vigen

L'enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique, s'est déroulée du 4 janvier au 4 février 2016. Le commissaire-enquêteur, qui a tenu 5 permanences, a rendu ses conclusions le 1^{er} mars.

L'Association « La Voix de la route 704 » se félicite qu'autant de personnes aient eu un comportement citoyen en prenant part, quel que soit leur avis, à l'enquête publique. En effet, 35 observations ont été consignées sur les registres. Parmi celles-ci, 18 sont défavorables (51 %), 7 sont favorables avec réserves (20 %), dont celles de l'Association « La Voix de la route 704 », et 10 sont favorables (28 %). De plus, 37 courriers, représentant 78 pages d'observations, ont été adressés au commissaire – enquêteur et 63 personnes ont été reçues. C'est dire combien ce projet suscite de nombreuses discussions dans les communes desservies par la 704.

L'Association attendait avec impatience la publication des conclusions de l'enquête, pour savoir si ses observations, demandes et propositions étaient fondées.

L'AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR (A- B- C-) : un avis favorable, sous réserves

A- RESERVES ET AVIS ENTRAINANT UNE REFONTE DE TRACES :

- 1) **Passage souterrain agricole** : il est considéré que l'ouvrage prévu est mal rentabilisé. Il est proposé que toute la zone de croisement soit transformée en un échangeur routier
- 2) **Carrefour d'entrée sur la portion aménagée de la RD 704** : il est souligné que la sécurité ne sera pas accrue et que le carrefour envisagé reste tout aussi dangereux
- 3) **Voie de rétablissement pour le secteur de Fougeras** : il est proposé de remplacer le tracé prévu, qui coupe un bois et une parcelle agricole de façon malencontreuse, par l'aménagement du chemin communal existant
- 4) **Liaison entre les routes de Boissac et les Crouzettes** : il est proposé un tracé en bordure de la RD 704, raccourcissant la longueur du trajet et diminuant le coût correspondant
- 5) **Voie d'accès au domaine du Puy-Mathieu** : nouveau tracé par l'ancien chemin
- 6) **Voie d'accès à la Chapelle** : nouveau tracé parallèle à la 704

Il est indiqué que ces modifications entraîneront une économie importante et une meilleure adhésion de la population au projet.

Le commissaire-enquêteur considère toutes ces évolutions comme des réserves à un avis favorable au projet.

B- AMELIORATIONS RECOMMANDÉES :

- 1) Aménager un rond-point au carrefour de la Baisse
- 2) Examiner la possibilité de répartir les tronçons à 2 voies dans les 2 sens
- 3) Prévoir la redistribution des arrêts de bus
- 4) Prévoir des aires de stationnement sécurisées pour les véhicules de secours
- 5) Examiner une nouvelle implantation du bassin de rétention
- 6) 7) 8) 9) 10) concernent les accès aux parcelles et le recentrage de l'échangeur
- 11) Possibilité de créer des passages pour animaux
- 12) Protection des captages d'eau
- 13) Protection des délaissés de terrains
- 14) Examiner la transformation du tourne-à-gauche du Puy-Mathieu en un rond-point

C- COMMENTAIRES SUITE A LA REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Il est indiqué qu'elles ne font aucune concession sur les propositions du public pour une évolution des solutions mises en œuvre dans ce projet de sécurisation de la RD 704. Le maître d'œuvre reste donc sur son projet tel que présenté à l'enquête publique.

LES CONCLUSIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE RENFORCENT LES REVENDICATIONS DE L'ASSOCIATION:

- **Le carrefour le plus utilisé et présentant le plus de visibilité (route du Chatenet)** doit être maintenu et correctement aménagé. La solution d'un échangeur routier est une bonne solution, pour permettre à la fois aux personnes rejoignant les bourgs et villages de le faire en toute sécurité et aux automobilistes continuant leur route, de filer sans être obligés de s'arrêter au milieu de la chaussée ;
- **Les carrefours en début et fin des 3 voies**, rendus plus complexes par la création des routes nouvelles, seront trop dangereux. L'enquête publique propose des solutions évitant ces dangers.
- **Le coût du projet**, qui représente actuellement 9 points de fiscalité pour tous les habitants du département, et qui n'intègre pas le coût induit de réaménagement et d'entretien des petites routes communales, peut être mieux maîtrisé, grâce aux aménagements proposés. Le budget économisé permettrait d'aménager d'autres carrefours sur la 704, qui sont actuellement tout aussi dangereux et qui sont situés seulement quelques dizaines de mètres après la fin des travaux envisagés (par ex. : route de Pomaret)

D'autres points sont peu abordés dans l'enquête publique : notamment le gain de temps proposé aux usagers, avec la mise en place d'un créneau de dépassement. Ce gain de temps est évalué à un peu plus d'1 minute. L'association continue de proposer, en alternative au créneau de dépassement, une rectification des courbes des virages, qui apporterait la visibilité nécessaire à des dépassements sécurisés. L'Association demande également qu'une signalétique routière adaptée soit enfin mise en place.

Enfin, un point particulier alarme l'Association : le commissaire-enquêteur relève que « le maître d'œuvre reste sur son projet tel que présenté à l'enquête publique ». L'enquête publique serait-elle une simple obligation réglementaire, dont le maître d'ouvrage n'aurait rien à faire. Tout ce temps et cet argent consacrés ne seraient-ils qu'un point de passage obligé, que la collectivité publique balaie d'un revers de main ?